




**PLUIH**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL HABITAT

6.1 plan de zonage  
Villiers-sur-Seine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Bassée-Montois**



Protections patrimoniales	Frescriptions diverses
★ Bati protégé (L.151-19 CU)	◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	— Linéaire commercial (L.151-16 CU)
— Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	— Emplacement réservé (L.151-41 CU)
◆ Arbre protégé (L.151-23 CU)	— Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-4 et 7 CU)
● Mare protégée (L.151-23 CU)	— Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	— Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
— Espace boisé classé (L.151-1 CU)	
— Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)	
— Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	
	<b>Informations et servitudes particulières :</b>
	◆ Plus hautes eaux connues (PHÉC) d'Ile-de-France de 2014
	— Cru de la Seine 1910
	— Inventaire des zones humides - IDF - 2021
	— Classe A, Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
	<b>Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AC)</b>
	— Classé
	— Inscrit

